



CHABRILLAN

bulletin municipal

n° 3 - décembre 2009

Le mot du Maire

Déjà le bulletin n° 3. Il doit vous permettre au travers d'une lecture attentive de mesurer l'importance et la diversité des problèmes que nous essayons de résoudre au fil du temps. Il se veut aussi le témoin de la vitalité de notre communauté où le travail de tous dans les associations, autour du Conseil Municipal dans les commissions extra-municipales, autour de nos enfants, permet une vie riche, des rapports étroits, un dialogue fructueux. Nous mettons à votre disposition le maximum d'informations et nous donnons la parole à beaucoup d'acteurs de notre commune.

Pour moi gérer la commune c'est s'inscrire dans une suite d'actions qui ont contribué à aménager notre bien commun. Nous essayons de concrétiser nos idées, de préparer l'avenir et d'assurer le présent. Fidèles à nos engagements nos grands soucis restent notre école, la réalisation d'un système d'assainissement, l'extension du réseau de distribution d'eau potable auxquels se sont ajoutées la rénovation du cimetière et la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme. Ces très gros chantiers ne nous font pas oublier le quotidien. Nous restons attentifs à tous vos problèmes en recherchant rapidement les bonnes solutions.

Le contexte est difficile : une crise qui dure, des réformes nombreuses et floues, beaucoup de nos concitoyens dans la difficulté (précarité des emplois, chômage) des agriculteurs dont les revenus nous inquiètent, des jeunes devant un avenir peu rassurant.

L'Equipe Municipale croit en l'avenir. Nous vous servons avec passion et je salue toutes les volontés

réunies autour de notre groupe car cela symbolise la solidarité indispensable à la réussite.

En janvier vous allez être appelés à voter pour compléter le Conseil Municipal puisque cinq élus ont démissionné depuis les élections du printemps 2008. Je souhaite que ce scrutin se déroule dans la sérénité, le dialogue et qu'il aboutisse à associer à l'équipe en place des femmes et des hommes de bonne volonté, décidés à travailler pour le bien commun.

Je vous souhaite à tous une lecture agréable de ce bulletin, un heureux Noël et une année 2010 paisible et fraternelle.

Alain Charrier

Les vœux du nouvel an

Ils auront lieu le jeudi 08 Janvier 2010 à 18 h 30 à la salle polyvalente de Chabrillan.

Mairie

La mairie est ouverte
Lundi, jeudi, vendredi
de 8 h 15 à 12 h.
Mardi de 14 h. à 19 h.

M. Le Maire
reçoit en Mairie
le mardi de 14 à 17h

Tél. 04 75 62 60 13 - Fax. 04 75 62 76 94
Courriel : mairie-chabrillan@ladrome.fr

Café-Bibliothèque

Le Café-bibliothèque est ouvert :
le mercredi, jeudi et vendredi de 15h à 19h
le samedi de 13h30h à 19h00
le dimanche de 11h à 19h
tél : 04 75 56 71 42 (aux heures d'ouverture)
www.cafebibliotheque.fr



A la mémoire de Gustave André.

Etat Civil 2009

Le personnel communal

NAISSANCES :

11 janvier	Eylwen BOUCHARD
04 janvier	Sahine ALIOUCHE
29 janvier	Flavian CREVOULIN
11 février	Inaya LAMBERT
04 juin	Sullivan RENAULT
23 juin	Nils et Noah NAUD
03 octobre	Mika LERY

MARIAGES :

13 juin	Anne VINAY et André POURTIER
04 juillet	Emilie FOURREY et Stewart CONDON
18 juillet	Julie TUTIER et Wilfried COURSANGE
25 juillet	Céline PINET et Eric GIRBAUD

DECES :

06 février	Steffi ROCHAS
24 juillet	Marthe FERRENG
20 sept.	Odette CUBEDDU née CORNIGLION
03 nov.	Marie-Raymonde CHARTOIRE

Nous avons appris avec tristesse le décès de Claude BOURDE, directeur du Crestois. Chabrilan n'oubliera pas ses qualités professionnelles et son grand humanisme. Le conseil municipal s'associe à la douleur de sa famille.

Caroline JEANJEAN : elle occupe, depuis le 9 septembre, un poste d'adjoint administratif chargé de la comptabilité et des ressources humaines. (16 heures / semaine)

Gaël HERBERT : Animateur culturel au Cafébibliothèque : contrat renouvelé pour 16 mois.

Aurélien BEAL : il termine son contrat et nous quitte en cette fin d'année 2009.

(Pour le remplacer, un autre contrat d'aide à l'agent technique sera établi début janvier sur les mêmes bases.)

Le cimetière...

La Toussaint

Grâce à la collaboration de la CCVD nous avons mis à disposition de tous les visiteurs des containers qui ont permis de déposer les « indésirables » et encombrants divers dans de bonnes conditions. Cette expérience est dans le prolongement des actions menées à l'occasion de la vogue du mois d'Août. A renouveler pour faciliter le tri des déchets et protéger l'environnement.

Rénovation du cimetière

Dans le cadre de la procédure engagée nous avons la possibilité de reprendre très rapidement un certain nombre d'emplacements considérés à l'abandon. Bien entendu toutes les reprises nécessitent une fouille préalable qui ne peut se faire dans l'immédiat car nous ne disposons pas d'ossuaire. C'est pour cette raison que nous avons privilégié sa réalisation dans les travaux programmés en 2010 et pour lesquels nous avons sollicité l'aide du Conseil Général.

Votre avis nous intéresse ...

A l'occasion de ce 3^e numéro du Bulletin Municipal, nous souhaiterions connaître votre opinion sur le contenu de votre journal communal :

êtes-vous bien informés sur la vie de la commune ? Intérêt des rubriques ? Mise en page, nombre et longueur des articles ? Choix des sujets traités ? Avez-vous des propositions à faire à propos du contenu éditorial ?

... Toutes autres suggestions seront les bienvenues.

Merci de renvoyer ce coupon réponse à la Mairie.

Vous pouvez aussi donner votre avis et vos suggestions via le courriel de la Mairie.

Exemple de questions :

Le bulletin municipal répond-il à votre attente : oui, non, en partie ?

Si vous avez un avis négatif, merci de nous préciser vos souhaits.

Trouvez vous les informations utiles sur la vie de la commune : oui, non

Si c'est non, quelles sont les informations que vous recherchez ?

Le choix des rubriques est-il pertinent ? oui, non, irrégulier

Si la réponse est négative, avez-vous des propositions à faire ?

Les articles sont-ils trop longs ? oui, non
 y a-t-il, selon vous, un nombre idéal de pages pour un tel bulletin ?

2, 4, 6, 8 (cochez votre choix).

Travaux dégâts d'orages 2008

Au cours de ce deuxième semestre se sont déroulés les travaux de remise en état des dégâts d'orage d'août et septembre 2008. Suite à un appel d'offres, l'entreprise Coursange a réalisé ces travaux en totalité (remise en état des chemins empierrés, des chaussées revêtues, etc...)

Nous rappelons qu'une partie des travaux avait été réalisée en urgence à l'automne 2008 par les entreprises locales.



Avant travaux



Après travaux

Travaux RD 537 (Le village)

Le Conseil général a crédité des fonds pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales dans le virage de la RD 537 en dessous des remparts. En effet, lors de fortes pluies l'eau a tendance à creuser l'accotement et à disperser les cailloux sur la chaussée, au carrefour devant la maison Lechenault. L'entreprise Liotard a réalisé ce chantier en créant un caniveau béton, avec busage d'une partie du virage afin de ne pas réduire la voie.

Espérons que le problème soit résolu...



Travaux SNCF

Un glissement de terrain sur le talus de la voie 1 du TGV s'est produit en milieu d'année 2009, à la limite avec la commune de Roche sur Grâne.

RFF (Réseau ferroviaire français) a déclenché des travaux en urgence pour conforter ce talus. L'entreprise DTP terrassement a réalisé ce chantier sous la maîtrise d'œuvre de la SNCF. Cela a consisté à décaisser les matériaux instables, et à les remplacer par des matériaux drainant (7 500 m³ en totalité) La difficulté du chantier étant de travailler très proche de la voie ferrée. Une piste d'accès à la voie a été créée, par la même occasion.

Après différentes réunions, la SNCF et l'entreprise se sont engagées à reprendre les dégradations causées à la voie communale n° 4 de par le trafic intense des camions approvisionnant le chantier.



vue d'ensemble du chantier

Travaux prévus en 2010

- ✓ Réalisation d'une pergola dans la cour de l'école du bas afin d'apporter de l'ombre pour l'enseignement dans la véranda et pour les récréations.
- ✓ Réalisation d'un auvent de protection de la façade sud du vestiaire du stade de football.
- ✓ L'ossuaire du cimetière
- ✓ L'aménagement de l'aire de jeux pour les tout petits

Ces 4 projets ont été proposés à la réunion cantonale de Crest sud le vendredi 6 Novembre 2009 et nous avons sollicité l'aide financière du Conseil Général.

Jean-Philippe Vinay

L'inauguration du calvaire. le 19 septembre.

La cérémonie, contrariée par une forte pluie, s'est déroulée à la salle polyvalente. Le premier adjoint, Guy Audras, a retracé tout le cheminement qui a conduit à la rénovation de ce calvaire, depuis l'étude, les devis, la souscription en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, jusqu'aux dernières finitions. Il remercia tous ceux qui ont contribué à cette réalisation, et a salué la participation des Chabrilleanais (et d'autres) à la souscription.

Etaient présents à cette manifestation Mme Brangier des Bâtiments de France, Mr Jean-Pierre Tabardel Conseiller Général, le Père Palayer, des élus de communes voisines, Mr Rasclé de l'ADCAVL qui a réalisé les travaux, Mr Olivier Chastel tailleur de pierres à Grâne.

INFORMATIONS SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE ET SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Assainissement collectif

Les Extensions du réseau AEP

Au quartier de la Vaumane

La réalisation de la première phase d'interconnexion des réseaux d'eau potable des communes de Chabrilan et Autichamp est terminée. La réception de ces travaux s'est déroulée le 22 octobre 2009, en présence de l'Entreprise SOGEA mandataire du marché et de la DDAF maître d'œuvre de l'opération.

Le montant total de cette extension est bien en dessous des prévisions budgétaires et des subventions accordées. C'est pourquoi, la deuxième phase des travaux est en cours de préparation mais sans l'aide de la DDAF.

En effet cette dernière a toujours assurée la maîtrise d'œuvre publique des travaux d'Eau Potable et d'Eaux Usées de Chabrilan. Aujourd'hui, elle se désengage auprès de notre collectivité ainsi que toutes les autres collectivités, c'est une décision nationale.

Par conséquent, nous réalisons en interne des vérifications techniques sur le terrain afin d'élaborer le dossier de consultation aux entreprises.

Au quartier Peygranet

La viabilisation de quatre terrains au quartier Peygranet nécessite une extension du réseau d'eau potable. Elle est réalisée financièrement par le lotisseur. Des réunions de chantier hebdomadaires permettent de suivre la conformité des travaux réalisés par l'entreprise sous maîtrise d'œuvre privée. Une antenne en PEHD de diamètre 63 mm sera ainsi créée avec quatre branchements.

Les travaux sur réseau AEP existant

Réparation fuite

Au mois d'août, une fuite d'eau décelée par infiltration dans la cave d'un abonné a été localisée après plusieurs écoutes de nuit du réseau. La fuite a été réparée ce qui a permis également de mettre en conformité le branchement d'eau de l'abonné.

Pose d'une vanne de sectionnement

Parallèlement à la réparation de la fuite du branchement, une vanne de sectionnement de réseau a été posée sur la conduite principale en fonte de diamètre 125 mm alimentant le village. Ce qui permettra en cas d'incident sur le réseau du village d'isoler ce tronçon tout en maintenant l'eau aux abonnés des autres secteurs.

Pose de scellés aux compteurs

Lors de la dernière campagne de relève des compteurs d'eau, il a été mis en place un scellé sur chaque compteur. En effet, seul l'agent communal peut démonter le compteur. En cas de problème, il est impératif de contacter la mairie.

De plus, un recensement de tous les compteurs en place a été réalisé. Désormais, chaque abonné possède une référence compteur. C'était un travail indispensable pour une meilleure gestion des abonnés.



La station d'épuration

Après rédaction d'un cahier des charges et consultation de plusieurs bureaux d'études, c'est le cabinet POYRY qui a été retenu pour réaliser l'étude de faisabilité d'un système d'assainissement collectif de la commune. Les frais de ce dossier seront intégrés aux dépenses subventionnables lors de la réalisation du système d'assainissement.

En présence de ce bureau d'étude, nous avons rencontré à nouveau, le Syndicat d'Assainissement d'Allex-Grâne, les élus de la Commune de Grâne afin de recueillir les éléments techniques et financiers pour l'utilisation de leurs ouvrages en cas de raccordement à la station d'épuration de Grâne/Allex.

De plus, la commune de Grâne doit réunir son conseil municipal, afin d'évaluer la participation financière de fonctionnement et d'investissement de Chabrilan pour l'utilisation de son réseau d'assainissement.

Nous nous sommes également rendus sur le terrain propice à la construction de la station afin qu'ils prennent connaissance du site.

Sur conseil de la Police de l'Eau et avec le bureau d'étude, nous avons visité la station d'épuration d'Aurel en cours de construction, d'une capacité doublement supérieure à nos besoins. Le procédé d'épuration « filtres plantés de roseaux » est sensiblement le même que celui conseillé pour Chabrilan. Les échanges avec les élus, le maître d'œuvre et le concepteur ont été très fructueux.

Visite également de la station de Romeyer, ayant une capacité et un système d'épuration identiques à notre projet. Elle s'intègre parfaitement au paysage, fonctionne depuis trois ans, et ne génère aucune nuisance.

Enfin, visite de la station d'épuration d'Autichamp, ce n'est pas tout à fait le même système d'épuration, mais on a pu ainsi prendre connaissance des problèmes rencontrés par les élus tout au long des différentes étapes du projet ! Et il nous reste encore un long chemin ...

Nadège Naud

Chasse au trésor

Chabrilan chasse le chat brillant

Brillante chasse au trésor que celle qui a mené les participants, chabrilanais pour la plupart, "Sur les traces du chat brillant". Cette animation avait été pensée et organisée par la commission extra-municipale festivités en partenariat avec les associations chabrilanaises qui souhaitaient adhérer au projet et le café-bibliothèque.

Le beau temps et les participants n'avaient pas manqué d'être au rendez-vous pour que cette journée conviviale et "chat leureuse" soit une réussite.

Myriam Gonnin



La prévention des incendies de forêt dans notre commune, ... une question de bon sens.

Contrairement à ce que l'on croit souvent, les risques d'incendie ne se limitent pas à la période estivale. Si le danger est supérieur pendant les mois de juillet et août (avec interdiction totale d'allumer un feu), les mois d'hiver de février et mars sont aussi potentiellement dangereux car très secs.

Le SDIS 26 (Service Départementale d'Incendie et de Secours de la Drôme) est intervenu cette année 2009 sur 46 feux pour un total brûlé de 44 ha au 31 août avec une proportion de surface presque similaire entre hiver et été. Le nombre de feux est supérieur en hiver mais moins importants en surfaces moyennes.

Cela tient du plus grand nombre de brûlages et incinérations faites pendant cette période.

La Drôme se situe dans un massif forestier dit "à risque". C'est un département dont les bois sont particulièrement exposés aux risques d'incendie.

Ainsi d'après l'article L 321-6 : L'ensemble des communes de la Drôme sont concernées par la législation sur les massifs à risque.

La plupart des feux (80%) se déclarent à proximité de forêts dans des zones d'activités humaines (dites « poudrières »). Ces feux sont principalement la conséquence cumulée d'une imprudence et d'une absence de respect de la législation.

La prévention des incendies et l'information :

C'est une mission de la DDEA, la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (fusion de la DDE et de la DDAF).

Le non-respect des recommandations est verbalisable.

Trois mesures principales de prévention :

1) Réglementation de l'allumage et de l'apport de feu.

- Interdiction à toute personne autre que le propriétaire du terrain d'allumer ou de porter du feu en forêt à moins de 200 m des forêts, plantations, reboisements, landes, maquis et garrigues.

2) Brûlage et incinérations.

Un calendrier de l'emploi du feu est affiché en Mairie.

- **Une période rouge** (juillet et août) interdit tout emploi du feu pour tous.

- **Une période orange** (février, mars) autorise l'incinération des végétaux par les propriétaires de terrain uniquement et en leur présence sous condition de déclaration par un formulaire disponible en mairie (de 6 jours à 48h minimum avant le feu). Ceci pour éviter un déplacement inutile des secours dans cette période sensible.

- **Une période verte** (de septembre à janvier et d'avril à juin). L'incinération est alors autorisée sans déclaration préalable par le propriétaire du terrain.

Vous l'avez compris, dans tous les cas un feu ne peut être allumé que par ou en présence du propriétaire du terrain.

Dans tous les cas le feu est interdit à tous si le vent dépasse 40 km/h.

En cas de doute, n'hésitez pas à poser vos questions en mairie qui se chargera de faire l'intermédiaire avec les services de l'état (DDAF, SDIS, ONF) pour vous apporter la réponse appropriée.

3) Débroussaillage obligatoire.

Le débroussaillage est une opération qui consiste à couper,

broyer ou brûler la végétation broussailleuse aux abords des habitations et des voies de communication.

Elle est obligatoire :

- Aux abords des constructions, chantiers, travaux et installations de toutes natures (les cabanes en font partie) sur une périphérie de 50m autour de l'installation.

- Sur les voies privées y donnant accès sur une profondeur de 10m.

(Les travaux sont à la charge du propriétaire des constructions.)

- Sur les terrains situés dans les zones urbaines délimitées par un PLU ou une carte communale.

(Les travaux sont à la charge du propriétaire du terrain.)

Ceci est aussi valable pour les aires de camping et de stationnement de caravane.

(En cas de location, ces obligations peuvent être remplies par le locataire à la condition que cela soit stipulé sur le bail pour décharger la responsabilité du propriétaire.)

Son objectif est de diminuer la propagation du feu et de son intensité.

Comment débroussailler ?

- Détruire les végétations basses au ras du sol.

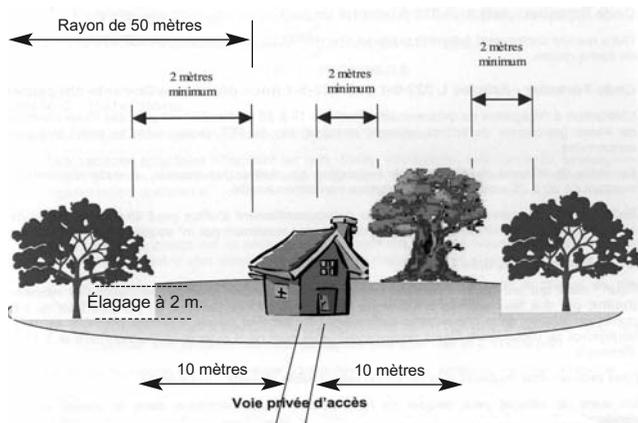
- Enlever les arbres morts.

- Elaguer les arbres conservés jusqu'à une hauteur de 2 m.

- Eliminer les résidus par broyage ou brûlage en respectant les règles relatives à l'emploi du feu.

- Aux abords des constructions, supprimer les arbres en densité excessive.

- Assurer une distance minimale de 2 mètres entre chaque houppier (branches et feuillage des arbres) et entre les houppiers et la construction.



Le débroussaillage obligatoire et son maintien en état doivent être effectués avant le 15 mai.

Il y a ce que la loi interdit et oblige par généralisation et il y a d'autre part le bon sens.

En résumé, il ne faut pas laisser la broussaille envahir les abords des maisons et tenir propre jusqu'à 50 m tout en laissant se développer de façon contenue des arbustes ou arbres à des fins paysagères.

A savoir...

Le feu de forêt ne peut être classé en « catastrophe naturelle ». Seules les assurances personnelles sont concernées pour indemniser les pertes.

Pierre Diviani

Energies renouvelables : à propos des Zones de Développement Éolien (ZDE)



La planète est en danger, tout le monde le dit, enfin presque.

Sommes-nous, individuellement, sensibilisés et convaincus pour changer radicalement nos habitudes en économisant l'électricité, l'eau, en triant nos déchets, en mangeant moins de viande ?

Nos politiques en doutent, c'est pourquoi ils favorisent le développement des énergies renouvelables. L'énergie éolienne en est une mais son déploiement soulève bien des polémiques.

La CCVD a demandé aux communes adhérentes de lui confier leurs compétences en matière de ZDE.

Le conseil municipal de Chabrillan a accédé à la demande de la CCVD, en votant cette motion de délégation de compétence dans le but de lui donner un pouvoir d'intervention plus fort dans les débats en amont avec les partenaires économiques et l'état.

Dans cette motion, la CCVD s'engage par écrit à laisser le dernier mot à la commune concernée par une implantation. Rien ne se fera sans l'accord explicite des communes concernées.

Caractéristiques des ZDE

Pour une cohérence énergétique et environnementale, la loi introduit les «Zones de Développement Éolien».

La puissance publique doit éviter un développement inconditionnel de l'éolien sur l'ensemble de son territoire, et c'est en ce sens qu'ont été créées ces zones respectant des critères précis d'implantation et bénéficiant seules des conditions de rachat adoptées par l'état.

Les ZDE sont arrêtées par le préfet sur proposition des communes. Elles doivent prendre en compte trois critères définis par la loi :

- * le potentiel éolien;
- * les possibilités de raccordement au réseau électrique;
- * la protection des paysages, de l'avifaune, des monuments historiques et des sites remarquables et protégés.

Pour chaque ZDE sont définis, sur la base de ces paramètres, par élimination, un périmètre ainsi qu'une fourchette de puissance minimale et maximale.

Fiche technique de l'énergie éolienne

Rappelons que la terre reçoit en 30 mn, l'équivalent en énergie solaire de la consommation annuelle de l'humanité. De quoi faire réfléchir ! De 1 à 2% de l'énergie provenant du soleil est convertie en vent par les différences de températures à la surface de la planète.

La croissance de l'éolien est d'environ 25% par an dans le monde avec une performance énergétique en croissance constante (le prix de l'énergie produite diminue d'environ 20% par an depuis quatre ans).

En France, selon l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), le nombre d'emploi dans l'énergie éolienne devrait passer de 7 000 actuellement à 16 000 en 2012.

Répondre à un besoin énergétique :

La France a une puissance éolienne installée en 2008 de 3 500 mégawatts.

A titre de comparaison, il faut 500 éoliennes de 2 MW pour produire l'équivalent d'un réacteur nucléaire de 1 000 MW. Les centrales de Cruas, du Tricastin et du Bugey dans notre région possèdent chacune 4 réacteurs de 900 MW.

Cependant : Nos centrales sont vieillissantes et prolongées tous les dix ans.

En atteste les incidents de plus en plus nombreux ainsi que les arrêts pour entretien.

La France construit actuellement sur son territoire une seule

centrale nucléaire de type EPR (3ème génération) et les agences de sûreté nucléaire de la France, de Finlande et du Royaume-Uni viennent de lancer un avertissement d'alerte sur le manque de fiabilité de ces nouvelles centrales dans leur chaîne technique de commandement et de contrôle.

Entre mi-novembre 2009 et fin janvier 2010, le Réseau de transport d'électricité (RTE) prévoit que la France va devoir importer 4 000 MW d'électricité par jour en moyenne, l'équivalent de la production de quatre réacteurs nucléaires. Ce qui n'était jamais arrivé. La France était depuis longtemps exportatrice. Notre consommation d'énergie ne cesse de croître...

Perspectives économiques de l'énergie éolienne:

Il est dit par ses partisans que L'éolien est, après l'hydroélectricité, l'énergie renouvelable, la moins chère.

Dans une interview accordée au journal « La Tribune » en mars 2009, Pierre Gardonneix, alors PDG d'EDF, le confirmait: « Parmi les énergies renouvelables, l'éolien présente le meilleur potentiel de développement en France, qui grâce à sa technologie parvenue à maturité ne représente plus aujourd'hui qu'un surcoût de 30 % à 50 % par rapport à l'électricité d'origine nucléaire. Le solaire chez l'habitant (panneaux sur les toits) offre le plus fort potentiel en volume, mais il est encore cinq à huit fois plus cher que le nucléaire. La production d'énergie solaire centralisée (fermes solaires) se situe entre les deux.».

Son bilan environnemental est bon car l'éolien ne pollue pas dans son fonctionnement et peu dans sa fabrication.

La simplicité de montage et de démontage le rend facilement réversible et les matériaux sont réutilisables.

La controverse :

- Selon les recommandations de l'Académie de Médecine, le risque de nuisance sonore (par infrasons) implique de ne pas construire une grande éolienne à moins de 1 500 m d'une habitation.

- L'esthétique des éoliennes reste un sujet controversé. Certains acceptent les éoliennes (« moulin à vent moderne »), d'autres considèrent qu'elles dénaturent le paysage.

- Les éoliennes sont accusées aussi de dévaluer l'immobilier de proximité.

- Les localisations des éoliennes peuvent être inappropriées à cause d'interférences avec des radars militaires ou météorologiques.

- Le débat est aussi ouvert sur les conséquences ornithologiques.

Plusieurs études montrent cependant que le nombre d'oiseaux tués par les éoliennes est faible par rapport au nombre qui meurt en raison d'autres activités humaines (avec en premier le trafic automobile). La LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) participe à l'élaboration des ZDE.

Un sondage, en 2007, indiquait que 90% des français étaient favorables à l'énergie éolienne.

Qu'en est-il en 2009 face à la réalité des implantations?

En France, des opposants se sont organisés sous forme d'association, la fédération « vent de colère » regroupe plus de 300 de ces associations, dont l'association : « Protection

et Information sur l'environnement Drômois » qui fait appel aux élus locaux pour apporter leurs arguments contre les ZDE.

<http://www.ventdecolere.org/>

Pour les défenseurs, les grandes ONG environnementales soutiennent l'éolien : WWF, FNE, Greenpeace, CLER, LPO, Agir pour l'environnement, Les amis de la terre, etc. D'autre part, une grande partie des associations locales de défense de l'énergie éolienne se regroupe dans la « Fédération des énergies du vent ».

<http://www.planete-eolienne.com/>

Le débat reste ouvert !

N'oublions pas cependant que les économies d'énergie sont sans conteste la première source d'énergie disponible.

Patrick Hervé et Pierre Diviani

Cérémonie en mémoire de Mr Gustave ANDRE le 29 Aout.

Un hommage appuyé a été rendu à Gustave André, résistant, compagnon de la libération, ancien instituteur de Chabrillan, fusillé le 29 aout 1944. Organisée conjointement par le Souvenir Français et la commune, une cérémonie officielle s'est déroulée au cimetière, en présence de très nombreuses autorités civiles, militaires, des anciens combattants ainsi qu'une trentaine de porte-drapeaux.

Après les discours prononcés par différentes personnalités, Robert Serre, historien Granois, a retracé la vie et l'engagement de ce résistant de la première heure. Une plaque commémorative, apposée sur la stèle du monument aux morts, nous rappelle son souvenir.

Pierrot Gilouin



Internet



Internet haut débit :

une solution d'accès par satellite pour la couverture des zones blanches

Les Conseils Généraux de la Drôme et de l'Ardèche ont mis en place, avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, le syndicat mixte ADN (Ardèche Drôme Numérique), dont le triple objectif est d'assurer la couverture des zones blanches de l'ADSL, d'amener progressivement un meilleur débit sur les 2 départements et de favoriser la performance des acteurs économiques.

En ce qui concerne la couverture des zones blanches de Chabrillan, ADN propose des offres satellite subventionnées : une aide de 200 € permet à chaque foyer concerné d'accéder au haut débit au meilleur coût possible.

La seule condition d'éligibilité à ses offres est de n'avoir accès à aucune autre solution haut débit, ADSL ou WiFi.

Pour tout renseignement et pour la demande de subvention, veuillez vous adresser en Mairie.

PS: Un abonné ADSL qui souhaiterait avoir un plus haut débit, peut se connecter par satellite sans subvention. Dans ce cas, il doit le faire en direct avec les opérateurs satellites (liste disponible en Mairie).

Le site de la Mairie

Bien que le site de la Mairie soit encore en construction, sa mise en ligne est d'ores et déjà effective. Quelques rubriques sont en place (Conseil Municipal, Comptes rendus, bulletin municipal..) ainsi que des liens vers des sites partenaires extérieurs.

De nouvelles pages vont progressivement s'ouvrir avec un double objectif :

Tout d'abord l'information des chabrillanais que nous essaierons de rendre la plus large possible ; mais aussi faire connaître notre commune à l'extérieur au travers de différentes informations (histoire, activités économiques, hébergements, événements....)

Nous vous souhaitons bonne lecture à l'adresse :

<http://www.mairie-chabrillan.fr>

Guy Audras

Conte de Noël

Le petit sapin de Noël

C'est l'histoire d'un petit sapin qui rêvait de grandir pour pouvoir aller chez les hommes où il pourrait servir de sapin de Noël. Les autres arbres, plus vieux, et avec une plus grande expérience, lui expliquèrent que ce n'était pas si bien que ça. Mais le petit sapin, qui ne voulait pas croire les anciens, n'eut pas longtemps à attendre.

En effet, pour son plus grand plaisir, des enfants vinrent avec leurs parents choisir un sapin pour embellir leur salon. Les enfants eurent le coup de foudre pour le petit sapin.

Il fut emmené dans la salle de séjour des parents et des enfants où il fut décoré. Après cette séance de décoration du petit sapin, il brillait de mille feux.

Noël se rapprochait, tout le monde admirait le sapin.

Le jeune sapin pensait : « tous ces grands sapins avaient tort » et il releva ses branches pour qu'il soit admiré encore plus.

Jusqu'en janvier, il trôna dans le salon, mais commença à perdre ses aiguilles. Plus personne ne le regardait, ne le touchait ou même ne ramassait ses petites aiguilles. Puis toute la famille décida de mettre le sapin à la cave. Le sapin commença à devenir triste et à regretter d'avoir été choisi.

Après quelques jours d'attente qui lui parurent une éternité, le sapin fut replanté. Quelle joie pour lui de retrouver sa bonne vieille terre fraîche qui lui avait tant manqué pendant ces longs jours où il était resté enfermé à la cave !

Mais tout à coup, il comprit que sa famille l'avait laissé bien au frais à la cave, pour mieux le conserver... Comme ça, chaque année, on le déterrerait pour le remettre dans le salon. Il vécut heureux parmi sa famille d'Hommes.

Et oui, finalement, les grands arbres avaient tort, certains hommes sont bons !



Un défibrillateur à Chabrillan ?



Point sur la question :

Il a été montré que **l'arrêt cardio-respiratoire peut frapper tout le monde, à tout moment et en tout lieu.**

La fibrillation ventriculaire (>300 battements/mn), avec son inefficacité circulatoire, est la façon de mourir la plus fréquente au cours de l'infarctus. Il survient le plus souvent hors de l'hôpital, à domicile ou proche du domicile. Chaque minute qui s'écoule fait diminuer les chances de survie de 10%. La médecine d'urgence est confrontée à un problème d'intervention dans un délai très court.

L'utilisation en dehors de l'hôpital, d'un défibrillateur automatique externe (DAE) est susceptible de sauver des vies.

Qu'est-ce qu'un DAE ?

C'est une technologie qui délivre une onde biphasique entraînant un choc de défibrillation, très efficace et sans danger pour le cœur. Beaucoup d'études cliniques ont validé cette technologie de défibrillation externe. L'appareil ne délivre un choc que si nécessaire. Il analyse le rythme cardiaque de la victime et détermine si le choc est approprié ou non. Il est alimenté par une batterie longue durée (4 ans), l'appareil est toujours prêt à être utilisé. L'appareil est doté d'auto-tests (intégrité des électrodes).

Mode d'emploi en trois étapes :

- 1) appuyer sur le bouton vert pour initialiser les messages

sonores

- 2) placer les électrodes sur le patient selon les indications données
- 3) lorsque l'appareil en donne l'instruction, appuyer sur le bouton orange de choc.

Son installation sur la Commune de Chabrillan, est-elle justifiée ?

Un défibrillateur est caractérisé par une facilité d'utilisation (formation courte), une fiabilité de l'appareil, une large diffusion au travers le monde (plus de 500.000) et son efficacité a été démontrée sur certaines formes d'arrêt cardiaque. Le délai d'intervention doit être très court. Le déficit est la mise à disposition de défibrillateurs dans les lieux publics sans recours systématique à des personnes formées à la réanimation. Le décret du 4 mai 2007 l'a rendu possible juridiquement puisqu'il autorise l'utilisation du DAE par le grand public.

Le lieu d'implantation est à déterminer avec **un accès facile** de l'appareil (24h/24) pour **une action rapide**. Un défibrillateur peut s'avérer très utile si un arrêt cardiaque survient dans les lieux publics (stades, piscines...) lors de certaines manifestations sportives ou événement festif. De plus en plus de communes s'équipent avec un DAE pour combattre la mort subite. Il est légitime que Chabrillan s'interroge sur l'opportunité de cette acquisition.

Patrick Hervé

Recyclage des déchets.



Alors qu'en 2007, 61,3% des emballages mis sur le marché ont été recyclés, ce taux va devoir passer à 75% dès 2012 selon le projet de loi Grenelle 1. Les collectivités vont donc devoir sensibiliser, optimiser voire réorganiser leur collecte.

Dans nos prochains bulletins, nous aborderons les différents déchets recyclés et ce qu'ils deviennent. Commençons par le verre...

Mieux connaître le recyclage : Le verre.

Le traitement du verre pour le recyclage : Un premier tri est effectué par le consommateur. On lui demande de ne déposer dans les conteneurs ou les bacs que des emballages en verre.

Pourquoi ? Tout simplement parce que le verre d'emballage a une composition différente de celle des autres verres, les ampoules électriques, les écrans de télévision ou le verre culinaire, par exemple et que le mélange des différents types de verre rend leur recyclage difficile, voire impossible.

On lui demande aussi de ne pas y mélanger des éléments infusibles : des capsules, des morceaux de porcelaine ou de céramique. Ces produits ne fondent pas dans les fours et on les retrouve inclus dans les nouveaux emballages, ce qui les fragilise et peut conduire à stopper toute une chaîne de production.

A son arrivée dans le centre de traitement, le verre subit un premier tri manuel qui permet d'enlever les objets de taille importante qui pourraient s'y trouver mêlés : des bouteilles ou des sacs en plastique, par exemple.

Ensuite, le verre subit toute une série de tris :

Des tris mécaniques éliminent les métaux ferreux ou non-ferreux (acier, aluminium...).

Un tri optique au laser identifie et extrait les matériaux infusibles.

Un soufflage permet d'extraire les éléments légers : les bouchons, le papier.

Le verre est ensuite broyé et transformé en calcin (verre broyé), calibré à la demande des verriers pour refaire des emballages en verre.

La seule limite au recyclage du verre est la couleur. En France, à de rares exceptions près, la collecte est organisée en mélange et est composée de verre de couleurs différentes : vert, brun, incolore.

Avec ce verre, on ne peut refaire que du verre de couleur. Un tri complémentaire permettra bientôt de séparer le verre de couleur du verre incolore, ce qui permettra la fabrication de nouveaux emballages de teinte claire.

Pierre Diviani

DANS LES BACS DÉDIÉS OU CONTENEURS À VERRE, ON MET UNIQUEMENT DU VERRE D'EMBALLAGE !



Les associations chabrillanaises

ACCA DE CHABRILLAN

Organisation de la chasse. Repeuplement du gibier.
Président : J.C. PETIT 04 75 62 75 90

ADMR ALLEX/GRANE/CHABRILLAN

Service d'Aide à Domicile en Milieu Rural
Siège : ADMR av. Henri Seguin 26400 Allex
Tel/Fax 04 75 62 39 64
dadmrallex@allex-fede26.admr.org

AMICALE LAIQUE

Animation de l'école publique
Présidente : V. BRET 04 75 62 71 61

LES AMIS DE CHABRILLAN

Conservation et mise en valeur du patrimoine de Chabrillan.
Présidente : M-M LIOTARD 04 75 62 60 78
e-mail : contact@amis-chabrillan.fr
site : www.amis-chabrillan.fr

AMITIE GLIMBOACA (Divajeu / Chabrillan)

Parrainage du village Roumain Glimboaca
Président : M. BRUNET 04 75 62 62 69

AMITIE 3 ème AGE (Autichamp / Chabrillan)

Réunions amicales hebdomadaires et voyages
Présidente : A. GIRBAUD 04 75 62 65 15

ASSOCIATION CAFE-BIBLIOTHEQUE

Ouverture au public du café et organisation de spectacles et d'animations
Président : C. RICHARD « Gédéon »
04 75 62 66 92

L'ASSOCIATION DES JEUNES DE CHABRILLAN

Regroupe de multiples activités :
Animation du village, fêtes, sorties de ski, jeux de boules...
Co-présidents : J. VINCENT : 06 63 66 68 54
J. VALLON : 06 14 28 18 52

BIBLIOTHEQUE

Animation de la bibliothèque communale
Présidente : J. VAUDEY 04 75 62 76 32

CANTINE SCOLAIRE

Gestion de la cantine scolaire de l'école publique
Président : P. ALMORIC 04 75 62 63 76

COUTURE

Animation couture
Responsables :
Marylise Di Schino 04 75 62 86 12
Jacqueline Tabardel

DIALOGUES, INSERTION ET HABITAT

Accueil d'urgence
Directeur : M. PRUVOST 04 75 25 07 69

FOOTBALL DE CHABRILLAN

Pratique du football. Ecole de football.
Président : D. PAGERIE 04 75 25 45 22
Infos sur le net : <http://ajchabrillan.eleatis.com>

PAROISSE DE CHABRILLAN

Animation, gestion et entretien des bâtiments
Président : Y. BLANC 04 75 62 70 03

SECTION LOCALE FDSEA

Syndicalisme agricole.
Président : Y. BLANC 04 75 62 70 03

SENTEURS ET PIVOINES

Fleurissement du village dans le cadre des « Villages botaniques de La Drôme »
Présidente : M-T BREYTON 04 75 55 50 27
Site : [http:// WWW.villagesbotaniques.fr](http://WWW.villagesbotaniques.fr)

La parole à Gaël Herbert

Quand Pierre Gilouin est venu m'annoncer qu'il comptait sur moi pour le prochain bulletin, j'y ai vu l'opportunité de m'adresser à vous, Chabrillanais, auxquels je n'ai pas encore été présenté.

Lorsque Le Maire, Alain Charrier, m'a confié la responsabilité du cafébibliothèque, j'ai tout de suite pensé que ce lieu était celui de tous les Chabrillanais.

C'est pourquoi j'ai voulu, soutenu en cela par la municipalité, intégrer dans la programmation l'ensemble des associations gravitant autour du cafébibliothèque, sans considérations politiques ou autres.

C'est une chance que de posséder une structure telle que celle-là, c'est le message que me transmettent bien des visiteurs de la région et de plus loin encore. C'est une chance à l'heure où les petites agglomérations voient leurs commerces, leurs lieux de convivialité disparaître. Une chance certes, mais ce lieu qui est le vôtre a besoin pour vivre de l'énergie, de l'investissement de tous, des idées, des propositions ou de la simple participation de chacun. Ainsi la manifestation du Beaujolais nouveau qui s'est déroulée le 20 novembre a eu lieu suite à la proposition d'un voisin du café. L'occasion d'échanger entre saucisson et vin jeune, de retrouver cette convivialité, qui tend à disparaître, de débattre de ce qui nous rassemble mais aussi nous oppose dans le respect et la tolérance.

Je profite aussi de cet espace qui m'est offert pour remercier ceux d'entre vous, ils se reconnaîtront, qui participent déjà activement à rendre ce lieu vivant et à encourager tous ceux qui ne l'ont pas encore fait à franchir le seuil de ce cafébibliothèque qui, on ne le répétera jamais assez, est à vous! Je vous y accueillerai avec plaisir.

Gaël Herbert

Animateur culturel.



Le congrès national des présidents de bibliothèques, Le 29 septembre.

Chabrillan a eu le plaisir d'accueillir, pour une heure, le congrès national des présidents de bibliothèques départementales. Plus de 150 personnes ont visité le cafébibliothèque, qui représente pour eux un exemple original, et ils ont profité de leur venue à Chabrillan pour visiter le village et la botanique, avant de se rendre à la médiathèque de Crest.

Calendrier des activités...

de Janvier à juin 2010

Dates : Manifestations / Lieux / Organismes

Janvier 2010

- Vendredi 08/01 :** Vœux du Maire / Salle polyvalente / Mairie.
Jedi 14/01 : Flamenco / Caf biblioth que / Animateur culturel.
Dimanche 17/01 : Elections municipales compl mentaires 1  tour / Mairie.
Mardi 19/01 : Le cheval des trois / Caf biblioth que / Association C f biblioth que.
Vendredi 22/01 : Rencontre des anciens  coliers / Caf biblioth que / Amis de Chabrillan.
Samedi 23/01 : Loto du foot / Salle polyvalente/A.J.C. Football.
Dimanche 24/01 : Elections municipales compl mentaires 2  tour / Mairie.
Samedi 30/01 : Jazz / Caf biblioth que / Biblioth que.
30 et 31 janvier : Week-end   la neige/   pr ciser / Association des Jeunes.

fevrier 2010

- Mercredi 03/02 :** Conf rence d portation 1 / Caf biblioth que / Amis de Chabrillan.
Samedi 06/02 : Nosnos  mois cabaret / Caf biblioth que / Animateur culturel.
Mercredi 10/02 : Conf rence d portation 2 / Caf biblioth que / Amis de Chabrillan.
Dimanche 21/02 : Sortie de ski (en car) /   pr ciser / Association des Jeunes.

mars 2010

- Vendredi 05/03 :** Piano Sagot / Caf biblioth que / Biblioth que.
Du Lundi 08 au samedi 27/03 : Exposition / Caf biblioth que / Amis de Chabrillan.
Vendredi 12/03 : Ad le Bracco / Caf biblioth que / Animateur culturel.
Vendredi 19/03 : Conf rence / Caf biblioth que / Amis de Chabrillan.
Samedi 20/03 : Soir e familiale / Salle polyvalente / Amicale la que.
Dimanche 21/03 : Concours de belote / Caf biblioth que / Animateur culturel.

avril 2010

- Du jeudi 01/04 au 15/04:** Expo. Photos / Caf biblioth que / Animateur culturel.
Vendredi 02/04 : M^{elle} Arthur (chanson) / Caf biblioth que / Association Caf biblioth que.
Dimanche 04/04 : Vide grenier / Rues du village/ Amicale la que.
Vendredi 09/04 : Claire Avril (chanson) / Caf biblioth que / Biblioth que.
Vendredi 23/04 : L'Espoir William / Caf biblioth que / Association C f biblioth que.
Mardi 27/04 : Vente de fleurs   9 h et   16h30 / Ecole du bas / Amicale la que.
Jedi 29/04 : Th a Hjelmeland / Caf biblioth que / Animateur culturel.
Vendredi 30/04 : Karine Quintana / Caf biblioth que / Biblioth que.

mai 2010

- Vendredi 07/05 :** Carton jaune (Th  tre) / Caf biblioth que / Animateur culturel.
Samedi 08/05 : Tournoi des jeunes / Stade de foot / A.J.C. Football.
Du samedi 15/05 au 06/06 : Expo peintures / Caf biblioth que / Amis de Chabrillan.
Dimanche 16/05 : Les peintres dans la rue (10 ans) / All e des charmes + rues / Amis de Chabrillan.
Dimanche 28/05 : Conf rence For t Amazonienne / Caf biblioth que.

juin 2010

- Samedi 19/06 :** Repas Feux Saint-Jean / Petit stade / Cantine.
Dimanche 27/06 : F te de l' cole / Ecole / Amicale la que.
Dimanche 27/06 : Sortie   la mer /   pr ciser / Association des Jeunes.